

GDS du Calvados - Section Apicole

# BULLETIN ANNUEL ET REGISTRE D'ÉLEVAGE 2025



GDS du Calvados - Section Apicole  
14 rue Alexander Fleming  
14200 Hérouville-Saint-Clair  
[section.apicole.gds14@reseaugds.com](mailto:section.apicole.gds14@reseaugds.com)  
02 31 44 86 87  
Agrément du code de la santé publique N°PH06596





# sommaire

Bulletin GDS - Section Apicole | Année 2025

02

## LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT

*Une année pour nous retrouver.*

03

## BILAN DE L'ANNÉE 2024

*Quelques chiffres clés*

05

## CHARTE SANITAIRE APICOLE

*Pour valoriser vos essaims et s'assurer de leur état sanitaire.*

06

## LE MOT DE LA VETO APICOLE

*La vétérinaire en charge du PSE vous indique les traitements à réaliser cette année.*

07

## PLAN SANITAIRE D'ÉLEVAGE

*C'est quoi l'adhésion au plan sanitaire d'élevage ?  
Récapitulatif des traitements.*

09

## PAROLES D'API

*Un exemple de lutte contre le frelon asiatique sur un petit rucher citadin*

12

## VOTRE REGISTRE D'ÉLEVAGE 2025

*Ce registre vous permettra de suivre au niveau sanitaire vos colonies tout au long de l'année.*

13

## INFORMATIONS UTILES

*Quand nous retrouver ?  
Calendrier sanitaire, FAQ, contacts.*

# Le mot du vice-président

Notre section se trouve confrontée à une situation délicate, terminant la saison apicole sans président ni secrétaire. Certes, ceci n'affecte pas particulièrement la santé de nos abeilles, mais il n'en demeure pas moins nécessaire de trouver des bonnes volontés pour pourvoir ces fonctions et veiller au bon fonctionnement de notre section.

Comme vous pourrez le constater au vu des chiffres, la pression de Vespa Velutina fut moindre en 2024, de façon conjoncturelle. Encore faut-il nuancer ces propos tant il est vrai que certains milieux semblent plus favorables à son développement. La météo aura indubitablement été un facteur déterminant, tout comme elle aura causé, pour la deuxième année consécutive, une chute de la moyenne de la récolte de miel.

La lutte contre ce nuisible prend une nouvelle tournure avec la mise en place, bien tardive, de mesures visant à lui donner une démarche unifiée au plan national. Il était temps ! Bien sur, ce sont les GDS et la FDGDON/FREDON qui se retrouvent en première ligne et vont devoir impliquer leurs adhérents comme acteurs de terrain pour participer activement à la lutte collective.

Enfin, rappelons que la lutte contre le fléau de la loque américaine nécessite toute notre vigilance. Actuellement, seuls deux foyers sont encore actifs dans notre département, dont l'un devrait être levé incessamment.

Il me reste à formuler des vœux, certes tardifs mais non moins sincères, pour votre santé et celle de vos chères abeilles.

Par intérim, président de la section apicole du GDS14

**Jean-Marie GODIER**

# Bilan de l'année 2024

2024

3

## ZONES D'APDI DE LOQUE AMERICAINE LEVÉES

L'assainissement des foyers de loque américaine se poursuit cette année avec la fermeture de 3 d'entre eux . Il reste dans le Calvados 2 zones en APDI que vous pouvez retrouver sur le site internet du GDS onglet apiculture et loque américaine.

3753

## NIDS DE FRELONS DÉTRUITS

La FREDON a enregistré 3753 nids détruits grâce au plan de lutte collective, avec le soutien du Conseil départemental du Calvados, des communes et intercommunalités. Ce chiffre est très inférieur à celui de 2023. En effet, l'année précédente, 6178 nids avaient été détruits.

5310

## RUCHES TRAITÉES

4 920 ruches traitées contre la varroose en traitement conventionnel et 390 en bio. Nous constatons cette année une forte évolution en traitements bio.

73

## ESSAIMS CHARTÉS VENDUS

Pour favoriser les bonnes pratiques et la qualité de notre cheptel apicole, le GDS a lancé avec le soutien du département en 2021, la charte apicole de notre département.

4,9/5

En 2024, c'est la note moyenne que vous avez donnée aux formations apicoles au GDS14 en 2024. Cette année nous vous proposons à nouveau une formation sur la lutte contre le frelon asiatique



# AETHINA TUMIDA

## LE PETIT COLÉOPTÈRE DES RUCHES



Aethina tumida est un **ravageur** des colonies d'abeilles et de bourdons.  
Sa multiplication peut entraîner un **affaiblissement ou la mort de la colonie**.

### Adoptez les bons réflexes pour protéger vos colonies

#### → ÉVITEZ SON INTRODUCTION !

- Tout lot d'abeilles ou de bourdons introduit sur le territoire national doit être accompagné d'un **certificat sanitaire officiel**.
- Toute reine importée doit également faire l'objet d'un **réencagement** et d'un **examen approfondi** en laboratoire agréé.

L'introduction en provenance des zones infestées est interdite.

- Il est indispensable de réaliser un **examen visuel régulier et approfondi** de l'intérieur de ses ruches.

#### → SOYEZ VIGILANTS DÉCLAREZ TOUTE SUSPICION !

- L'apiculteur doit contacter immédiatement la Direction départementale en charge de la protection des populations (DDecPP) en cas de présence dans la ruche:
  - d'un ou plusieurs coléoptères (< 1 cm)
  - d'une ou plusieurs larves (~ 1 cm) de couleur blanchâtre
  - de petits œufs blanc nacré (1,5 mm) en grappe de 10 à 30.

Les larves peuvent également présentes dans l'environnement proche de la ruche.



Lyle E. Buss, University of Florida

N'hésitez pas à contacter la Direction départementale en charge de la protection des populations (DDecPP) votre vétérinaire, ou l'organisation sanitaire dont vous dépendez.

.....

[agriculture.gouv.fr/la-gestion-sanitaire-des-abeilles](http://agriculture.gouv.fr/la-gestion-sanitaire-des-abeilles)

# Charte Sanitaire apicole

Tout apiculteur respectant les règles suivantes peut être charté :

- Etre à jour de sa déclaration annuelle obligatoire,
- Posséder un numéro SIRET,
- Adhérer au GDS et au PSE,
- Tenir un registre d'élevage à jour.

Un éleveur engagé dans la charte s'engage à :

- Respecter la version en vigueur de la charte,
- Réaliser des visites régulières sur ses ruches, et en noter les dates et conclusions dans le registre,
- Mettre en place de bonnes pratiques apicoles tel que, le renouvellement des cadres, l'entretien du rucher et le non nourrissement au miel,
- Noter toutes ses observations,
- Appliquer le protocole de traitement contre la Varroose (avec des médicaments possédant une autorisation de mise sur le marché (AMM) choisi par lui dans le PSE,
- Déclarer toute suspicion de maladie suivante :
  - Loque Américaine (putréfaction du couvain),
  - *Aethina Tumida*, autrement appelé petit coléoptère (petits coléoptères dans la ruche),
  - *Tropilaelaps spp.*

Il s'engage à accepter les visites régulières du technicien sanitaire apicole du GDS.

La visite du technicien porte sur un pourcentage des ruches détenues, avec un nombre minimum et un maximum (exemple : 10% des ruches avec un minimum de 5 et un maximum de 20). A l'issue de cette visite initiale, le technicien, en fonction de ses constats, pourra :

- « Charter » l'apiculteur sans remarques,
- « Charter » l'apiculteur sous réserve de mise en œuvre d'un ensemble de demandes,
- Demander certaines améliorations, et ne pas charter l'apiculteur.

En cas de vente d'essaim, l'apiculteur charté s'engage :

- À ne vendre que des essaims ne provenant pas de zones concernées par un APDI,
- À ne vendre que des ruches comportant un minimum de 3 « beaux » cadres de couvain (au format équivalent à 3 cadres DADANT) et 2 de miel,
- À ne vendre que des ruches comportant une reine de moins d'un an, élevée par l'apiculteur, et marquée selon le code international des couleurs,
- À indiquer la race si elle est connue (il y aura une plus-value pour les reines noires locales, le contrôle se faisant par biométrie),
- Le jour de la vente, à présenter le registre d'élevage à l'acheteur, à réaliser le transvasement ou la visite devant lui, et à lui montrer la reine.

# Le mot de la Véto

Dr Hélène LEMOINE

## Bientôt un nouveau médicament ?



Il était très attendu par de nombreux apiculteurs : le Calistrip biox, médicament sous forme de lanière à diffusion longue d'acide oxalique, a obtenu une AMM en novembre 2024.

Ce nouveau médicament trouvera certainement sa place dans notre pharmacopée. La section apicole du GDS14 fait actuellement une demande auprès du SRAL pour l'ajouter à la liste des médicaments disponibles dans notre PSE.

Ce produit sera très peu disponible en 2025, nous ne pouvons donc pas vous le proposer dès cette année.

Enfin, restons prudent : des réserves sur son efficacité sont émises dans sa notice.

## A votre écoute pour les formations sanitaires

Il ressort des évaluations de formations votre volonté de parler de certains sujets, notamment le frelon asiatique. C'est pourquoi l'assemblée générale porte à nouveau sur ce thème et grâce aux bénévoles, une session de formation sur les harpes peut avoir lieu en 2025.

Cette année, nous innoverons en vous proposant des formations «décentralisées.» Les 2 formations varroa auront lieu à Brémoy et Livarot en décembre 2025.

## Le traitement hivernal contre varroa : un indispensable !

Depuis 2022, année du renouvellement du PSE, nous avons visité 60 d'entre vous. C'est une obligation réglementaire certes, mais c'est aussi l'occasion d'échanger avec vous et d'avoir un retour sur vos pratiques. Ainsi, sur ces 2 dernières années, il ressort par exemple que seulement 43% des apiculteurs adhérents visités réalisent un traitement hivernal oxybee ou varromed. Même si ce chiffre est en progression, il reste trop faible. Ce traitement de rattrapage est souvent indispensable et il fait partie des traitements à effectuer pour tous les adhérents. Des formations pratiques et théoriques sur le sujet sont proposées tous les ans si vous avez besoin. N'hésitez pas à en discuter avec un(e) TSA.

# Plan Sanitaire d'élevage

## C'est quoi l'adhésion au plan sanitaire d'élevage ?

Si j'adhère au plan sanitaire d'élevage ou PSE, le GDS peut me délivrer des médicaments contre *Varroa Destructor*. En contrepartie, je m'engage à maintenir mes colonies saines en suivant les consignes du plan sanitaire d'élevage, en particulier :

- avoir des bonnes pratiques sanitaires,
- tenir un registre d'élevage à jour,
- traiter préventivement contre *Varroa* en fin d'été et en hiver en fonction de mes comptages *Varroa*, avec des médicaments avec AMM,
- avoir une visite sanitaire tous les 5 ans.

La version complète du PSE est disponible sur le site du GDS14.

## Distribution des médicaments au GDS14

**A partir du 2 juin**, vous pourrez venir retirer vos médicaments contre *Varroa* directement au GDS Multi-espèces et sans rendez-vous aux horaires suivants :

- Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- Le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Au 14 rue Alexander Fleming à Hérouville Saint Clair

Pour les adhérents à l'Abeille Normande du Calvados (ANC), il est également possible de choisir une date de retrait de vos médicaments en fonction des groupements d'achats du syndicat.

Merci de respecter la date que vous avez choisie ou de nous prévenir en cas d'impossibilité de votre part. **Attention, il n'y aura que 2 dates de distribution à l'ANC cette année (cf informations utiles). Il ne peut pas y avoir de distribution en dehors de ces dates.**

Enfin, il est également possible de recevoir ses traitements par voie postale

## Récapitulatif des traitements

Réservé àadhérents

## Une méthode de lutte contre le frelon à pattes jaunes au rucher

Georges Lesellier, apiculteur amateur et adhérent à la section apicole du GDS nous présente la stratégie qu'il a mise en place dans son rucher à Caen où la pression du frelon est élevée.

« Le frelon à pattes jaunes, *vespa velutina*, est le deuxième prédateur des abeilles après varroa, il présente l'avantage d'être visible. C'est un frelon invasif, arrivé en France dans le Lot et Garonne, en 2004. Il s'est rapidement propagé sur tout le territoire Français. Il semblerait qu'il soit plus présent dans les villes, peut-être pour la présence d'une nourriture plus abondante... »

Pour ma part, je commence à apercevoir la présence de frelons "asiatiques" dès le mois d'avril. Ce sont des reines fondatrices qui sortent d'hivernage. A cette période, il n'y a pas de prédation sur les ruches. Le frelon s'intéresse aux abeilles début juillet et fin juillet, ils sont hyper actifs sur l'entrée des ruches de 8 h le matin jusqu'à 19 h, et ce jusqu'à fin octobre s'il n'y a pas de piégeage efficace...

Au mois d'avril, j'effectue un piégeage des fondatrices.

L'appât est toujours le même pour toute la saison, le dosage un peu plus sucré au printemps.

Recette de l'appât :

Ustensiles : 1 bouteille d'eau vide 1,5 litres, 1 entonnoir, des gants et des lunettes de protection. Ingrédients : 150g de sucre en poudre, 25cl de grenadine, 30cl d'acide acétique à 60%, 25cl d'eau à 50° environ.

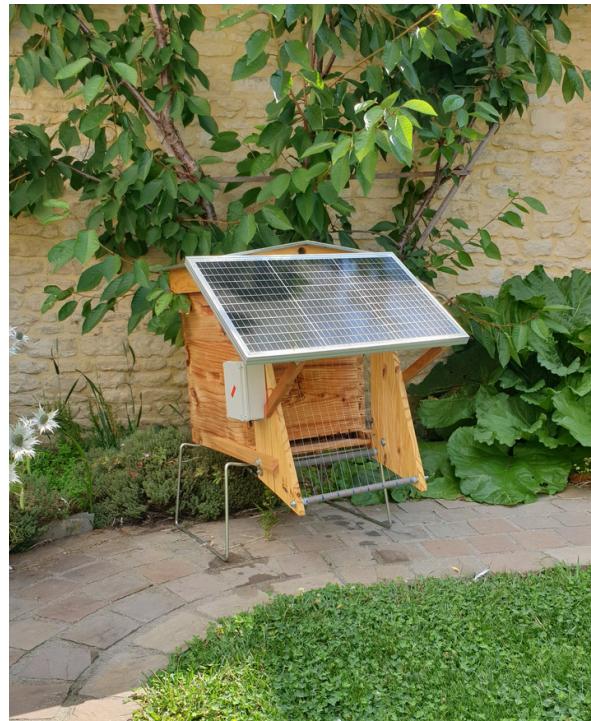
Quand tous les ingrédients sont dans la bouteille, fermer et secouer pour bien dissoudre le sucre en poudre. Le produit obtenu n'est pas gazeux. On ne peut pas faire cela avec de la bière à cause de la mousse. Ce mélange se conserve plusieurs semaines dans une bouteille fermée, après plusieurs semaines si vous ne l'avez pas utilisé vous pouvez rajouter un peu d'acide acétique pour réactiver le parfum.

Pourquoi de l'acide acétique à 60%, c'est du vinaigre concentré : ce n'est pas cher, c'est très olfactif et pendant longtemps. On peut l'utiliser en petite quantité. L'inconvénient est que l'on en trouve que sur internet. Je verse le produit réalisé dans une soucoupe, préalablement positionnée dans le fond du piège, pour attirer les frelons, pour qu'ils se nourrissent, et surtout qu'ils restent vivants le plus longtemps possible car cela attire les autres. Quand mon piège est posé je n'y touche plus.

Après une semaine, je remplis de mon mélange un pulvérisateur genre produit ménager (produit à vitres ou autres) et je pulvérise suivant mes disponibilités 1 ou 2 fois par semaine l'entrée du piège, cela ne prend pas de temps, cela réveille les frelons qui sont dans le piège, et attire ceux qui sont à l'extérieur.

A partir du mois de juillet, je fixe des "muselières/harpes" électriques. C'est le seul moyen que j'ai trouvé pour que les abeilles ne soient pas trop stressées à l'entrée de la ruche. L'inconvénient est le coût : +/- 120€ de matériel avec un temps de fabrication de 5/6 heures pour un bricoleur avisé.

J'avais 5 objectifs : déstresser au maximum les abeilles, faire office de muselière, que la harpe soit totalement autonome de la pose jusqu'à la fin de saison, faire de l'ombre sur l'entrée et la façade de la ruche pour le confort de mes abeilles et être un peu sécurisé en cas de tentative de vol du panneau solaire.



Après plusieurs années d'essai, avec les conseils de collègues apiculteurs, j'ai mis au point une harpe électrique qui répond à mon projet. Il s'agit d'une harpe triangulaire fixée sur l'entrée de la ruche qui fonctionne avec un panneau solaire et un circuit électronique au plus simple : 1 convertisseur, 2 boosters, 1 interrupteur et 1 boîtier électrique. Les résultats sont intéressants, difficilement mesurables, mais surtout les abeilles continuent à vivre quasiment normalement.

Après la récolte, en septembre, j'utilise les pièges Jabeprode fait maison et aussi le piège Coréen, car il a l'avantage d'être très peu coûteux et d'être redoutablement efficace s'il est bien positionné. Il faut un support métallique, un corps de ruche avec à l'intérieur 3, 4 cadres de hausse, une grille à reine découpée au centre pour que les frelons puissent passer et qu'il y ait suffisamment d'air (d'odeur) pour attirer les frelons. Laisser 1/2 jours car au début les



abeilles vont venir mais très rapidement les frelons prendront la place. Ensuite, vous posez le piège sur le corps de ruche, le sanglez pour ne pas qu'il bouge au vent. Enfin j'ai entouré le bas du piège avec du film à palette pour ne pas qu'il pleuve dans la ruche.

Après 2 heures de pose, il y avait déjà au moins 50 frelons asiatiques, pas d'abeilles, pas d'autres insectes. Après 10 jours, il y avait +/- 2000 frelons dans le piège et quasiment plus aucun autour des ruches qui sont à une dizaine de mètres. J'ai renouvelé l'opération 2 fois pour détruire les frelons, j'ai retiré la nasse en la laissant bien horizontale, lavée au jet d'eau et mise à tremper dans un grand récipient.

Enfin, j'ai renoncé à la raquette de tennis, et l'ai remplacée par une épuisette de bassin que l'on achète en animalerie 3/4 €, sur laquelle j'ai rallongé le manche avec un bambou, ce qui permet d'attraper facilement les récalcitrants qui chassent encore autour des ruches.

Pour quantifier les frelons capturés, je fais deux paquets de 100 que je pèse indépendamment 100 frelons morts = 30 grammes.

Voilà ma stratégie pour débarrasser au maximum mes abeilles de la prédateur du Frelon asiatique.

»

Georges Lesellier apiculteur amateur à Caen quartier St Gabriel  
2 ruches Dadant 10 cadres en 2023, 5 ruches en 2024, projet de 10 ruches 2025/2026

Attention : l'utilisation de miel, ou support contenant du miel, présente un risque de pillage et de propagation de maladie apiaire. Il est fortement déconseillé d'utiliser du miel, quelle que soit sa forme (miel d'opercule ou de corps, opercules issus de la récolte, vieux cadres avec ou sans miel). Les cadres utilisés ici sont des cadres de hausses propres, qui n'ont pas contenu de couvain, dont le miel a été extrait. Il convient également de surveiller le piège dans les jours qui suivent sa pose pour surveiller les éventuelles visites par les abeilles. Dès que les premiers frelons sont pris au piège, le risque disparaît.

# Votre registre d'élevage 2025

Agrafer sur cette page les documents suivants :  
- Déclaration de ruches pour l'année en cours  
- Ordonnances  
- Comptes-rendus des visites sanitaires

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

N° APIculteur : ..... N° SIRET : .....

Rucher n°	Adresse du rucher	Nombre de ruches

## Mouvements de ruches

Date : ..... Déplacement de ..... ruches du rucher n° .....  
de : ..... à : .....

Date : ..... Déplacement de ..... ruches du rucher n° .....  
de : ..... à : .....

## Tableau de suivi sanitaire

Rucher n°	Date	Symptômes constatés	Action mise en place

Rucher n°	Médicament	Date de distribution de traitement	Date de contrôle	Date de fin de traitement

## Tableau de suivi des nourrissements

Rucher n°	Date	Type de nourrissements	Quantité

# Informations utiles

## Quand nous retrouver ?

### FÉVRIER

**Vendredi 28** de 14h00 à 16h00 - Formation nettoyage/désinfection du matériel

### MARS

**Samedi 1er** de 08h30 à 12h00 - Assemblée générale

### AVRIL

**Samedi 26** Frelon asiatique : initiation à la fabrication d'une harpe

### MAI

**Jeudi 22** Formation maladie du couvain

### JUIN

**Samedi 28** de 9h00 à 12h00 - Distribution des médicaments commandés à l'ANC

### AOÛT

**Samedi 2** de 09h00 à 12h00 - Distribution des médicaments commandés à l'ANC

### DÉCEMBRE

**Jeudi 18** 14h-16h Formation *Varroa* et traitement d'hiver à l'acide oxalique à Bremoy

**Samedi 20** 14h-16h Formation *Varroa* et traitement d'hiver à l'acide oxalique à Livarot

## Foire aux questions

### QUE FAIRE EN CAS DE DÉCOUVERTE D'UN NID DE FRELON ASIATIQUE ?

Déclarer le nid à la mairie du site de découverte. Les mairies peuvent déclarer le nid sur un site dédié et prendre en charge avec la FREDON la destruction de ces nids.

Renseignements sur <https://www.frelonasiatique14.fr>

### QUELS SONT LES MODÈLES DE PIÈGES À FONDATRICES RETENUS DANS LE PLAN DE LUTTE NATIONAL CONTRE LE FRELON ?



piège nasse à grilles  
Néoppi jaunes



piège coréen à ailes



piège japonais

### POURQUOI DÉCLARER L'EMPLACEMENT DE SES RUCHERS ?

Tout apiculteur est tenu de déclarer ses ruches, chaque année, entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre.

Toutes les colonies sont à déclarer : ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation. Cela permet de connaître l'évolution du cheptel apicole, d'améliorer la santé des abeilles et de mobiliser des aides européennes pour la filière apicole.

Procédure simplifiée :

<https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>

### QUE FAIRE DE MES MÉDICAMENTS USAGÉS ?

Les médicaments vétérinaires (lanières, traitements périmés, ...) doivent être déposés dans des conteneurs spécifiques (jaune de type DASRI).

Vous en trouverez là où vous avez récupéré vos médicaments : GDS14, groupement d'achat de l'ANC. Vous pouvez aussi contacter le GDS Multi-Espèces pour en acheter un.

### QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION DE MALADIE OU D'INTOXICATION ?

Contacter le GDS Multi-Espèces : 02 31 44 86 87 +mail section apicole.

En fonction des symptômes, une visite par un TSA ou un vétérinaire pourra être effectuée.

## **Contacts apicoles**

### **GDS DU CALVADOS - SECTION APICOLE**

14 rue Alexander Fleming - 14200 Hérouville-Saint-Clair

section.apicole.gds14@reseaugds.com

02 31 44 86 87

### **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS**

BP 20520 - 9 Rue Saint-Laurent - 14035 Caen Cedex 1

### **FNOSAD**

Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales

5 rue de Copenhague - 75008 Paris

<https://www.fnosad.com/>

### **ABEILLE NORMANDE DU CALVADOS**

1F, rue Victor Hugo - 14210 Mondeville

<http://www.anc14.fr>

### **CONFÉDÉRATION DES APICULTEURS DU CALVADOS**

1 route de la Courbe - 14570 Le Vey

<https://www.confedeapi14.fr/>

### **VÉTÉRINAIRES CONSEILS**

#### **LEMOINE Hélène (DIE)**

02 31 44 86 87

#### **ROYER Violette (DIE)**

02 31 37 20 38

### **TECHNICIENS SANITAIRES**

Réserve adhérents